

## BAREME D'HONORAIRES TRANSACTION

Honoraires applicables pour les mandats signés à partir du 15 février 2021

Transaction	Honoraires TTC
Prix de vente de 0 à 50 000 €	10 % *
Prix de vente de 50 001 € à 75 000 €	9 %
Prix de vente de 75 001 € à 100 000 €	8 %
Prix de vente de 100 001 € à 125 000 €	7 %
Prix de vente de 125 001 € à 150 000 €	6 %
Prix de vente de 150 001 € à 200 000 €	5,5 %
Prix de vente de 200 001 € à 250 000 €	5 %
Prix de vente de 250 001 € à 550 000 €	4,5 %
Prix de vente supérieur à 550 001 €	4 %

\* Minimum de 3 000 € TTC

Ces honoraires de transaction sont à la charge du vendeur dans le cadre de la signature d'un mandat de vente.

Les honoraires d'agence sont exigibles le jour de la signature de l'acte authentique chez le notaire.

Clients Crédit Agricole : - 10 % pour signature d'un mandat Square Box

Estimation d'un bien : 300 € TTC \*\*

\*\* estimation offerte dans le cadre de la signature d'un mandat.

## GESTION LOCATION

26 avenue René Cassin  
69009 LYON

www.squarehabitat.fr

# BAREME GESTION LOCATIVE

Tarifs HT et TTC applicables au 15 février 2021 – Taux de TVA en vigueur : 20 %

GESTION COURANTE (sur la totalité des encaissements annuels)	HORS TAXES	TTC
✓ Taux d'honoraires de base (loyers, charges, taxes)	5,95 %	7,14 %
✓ Taux pour un investissement Neuf	5,50 %	6,60 %
✓ Montant minimum d'honoraires	100 €	120 €
PRESTATIONS ANNEXE BAILLEURS		
✓ Assurance de garanties locatives (loyers impayés et détériorations immobilières)	2,80 %	2,80%
✓ Assurance de garantie locative (vacance locative)	2,10 %	2,10 %
✓ Etablir compte rendu de gestion trimestriel	Inclus	Inclus
✓ Gérer les quittances et les encaissements	Inclus	Inclus
✓ Régler les acomptes mensuels	Inclus	Inclus
✓ Etablir l'aide à la déclaration des revenus fonciers	73 €	87,60 €
✓ Clôturer le mandat de gestion suite à résiliation	100 €	120 €
✓ Bien en Vente en l'état futur d'achèvement : accompagner le propriétaire pendant les travaux et la livraison, et suivi des levées de réserve	Offert	Offert
LOCATION HABITATION (soumis à la loi du 6 juillet 89. Art 5) Meublé & non meublé	Part bailleur TTC	Part locataire TTC
<b>Honoraires d'entremise et négociation en vue de la location</b> <sup>(1)</sup>	Jusqu'à 7,02 % (soit 5,85 % HT)	
<b>Frais de visite / dossier et rédaction de bail</b> <sup>(1)</sup>		
➤ Zone très tendue	12 € du m <sup>2</sup>	12 € du m <sup>2</sup>
➤ Zone tendue	10 € du m <sup>2</sup>	10 € du m <sup>2</sup>
➤ Reste du territoire	8 € du m <sup>2</sup>	8 € du m <sup>2</sup>
<b>Frais d'état des lieux</b> <sup>(1)</sup>	3 € le m <sup>2</sup>	3 € le m <sup>2</sup>
AUTRES LOCAUX	Part bailleur TTC	Part locataire TTC
<b>Honoraires de location (locaux commerciaux ou professionnels)</b>		
➤ Honoraires variables <sup>(2)</sup>	18 %	18 %
➤ Honoraires fixes (rédaction d'acte)	144 €	144 €
<b>Honoraires de location stationnement (parking ou garage)</b>		
➤ Honoraires fixes	90 €	90 €
PRESTATIONS ANNEXES	HORS TAXES	TTC
➤ Avenant bail habitation à la demande du locataire	200 €	240 €
➤ Renouvellement bail d'habitation	200 €	240 €
➤ Frais d'annulation ou de report de dédite à la demande du locataire	75 €	90 €
➤ Vacation (en fonction du demandeur)	70 €	84 €

(1) : Conformément au décret 2014 – 890 du 01/08/2001 (art 2) prix exprimés en € TTC de surface habitable (Art R111-2 du CCH)

(2) : Pourcentage du montant du loyer annuel